parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

Calendrier

> DU 22 JANVIER AU 12 MARS :

• inscription sur Parcoursup pour créer le dossier candidat.

• formulation des voeux et expression de la motivation : jusqu'à 10 voeux (avec possibilité de sous-voeux selon les formations).

- JEUDI 12 MARS : dernier jour pour formuler des voeux.
- JEUDI 2 AVRIL : dernier jour pour finaliser le dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun des vœux

> MARDI 19 MAI : phase d'admission principale

Important : répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans le dossier

Se connecter régulièrement.

- 17 JUILLET : fin de la phase d'admission principale

- 25? Juin phase complémentaire

Terminales2019-2020.fr

Parcoursup.fr

INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020

Les éléments nécessaires à l'inscription :

>Une adresse électronique valide : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

>L'INE (identifiant national élève en lycée général ou technologique): sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

>***Conseil*** *: renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

Formuler des vœux motivés

Du 22 janvier au 12 mars inclus

> Des vœux motivés : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils sont accompagnés par les professeurs principaux ;

> Des vœux non classés : aucune contrainte imposée, sans autocensure ni stratégie ;

> Pour des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, …) et non sélectives (licences, PACES) : jusqu'à 10

***Conseil** : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*

***Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu*
(en 2018 les candidats ont formulé 7 vœux en moyenne)

Formuler des vœux motivés

Du 22 janvier au 12 mars inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

>Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention. Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement donné. Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer

>Les types de formations concernées :

BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, ….. regroupés à l'échelle nationale

PACES Ile-de-France, IFSI et quelques licences regroupés à l'échelle régionale ou académique

>Un vœu multiple compte pour un seul vœu parmi les 10 possibles

>Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité > ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.)

Focus sur les vœux multiples (1/3)

Les BTS, DUT et DN MADE :

>Les BTS et DUT sont regroupés par spécialité et les DN MADE par mention à l'échelle nationale (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie)

>Pour demander une spécialité de BTS, de DUT ou une mention de DN MADE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum.

>*exp Max demande un BTS métiers de la Chimie dans 7 établissement -> 1voeu et 7 sous-vœux*

>Les DCG (diplôme de comptabilité et gestion) :

>Ils sont regroupés à l'échelle nationale

>Chaque établissement proposant un DCG correspond à un sous-vœu du vœu multiple

>Pour demander un DCG, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum

Exemple : Laura demande un DCG dans 5 établissements

→ *Dans le décompte total de Laura, demandes en DCG comptent pour 1 vœu et 5 sous-vœux quelle que soit leur localisation*

Focus sur les vœux multiples (2/3)

Les CPGE :

>elles sont regroupées par voie à l'échelle nationale (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)

>Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu d'un vœu multiple

>La demande de la même formation avec ou sans hébergement en internat compte pour un seul sous-voeu

>Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir jusqu'à 10 sous-vœux maximum

Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants
Lycée A à Paris sans internat
Lycée B à Paris sans internat
Lycée C à Marseille avec internat et sans internat

→ *Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux*
quelle que soit leur localisation.

Focus sur les vœux multiples (3/3)

Les DE (diplôme d'Etat) du secteur sanitaire et social délivrés par les IFSI ou EFTS :

>**Chaque établissement (IFSI ou EFTS) proposant un même diplôme d'Etat correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple.

>Pour demander **une admission en IFSI**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un regroupement d'IFSI** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

>Pour demander **une admission en EFTS**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un diplôme d'état** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

Exemple :

- *Benoit demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université Bretagne Sud (3 établissements).*
- *Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Vannes, Pontivy, Lorient.*

- *Benoit demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Rennes (7 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu.*
- *Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 7 proposés.*

Au total, les vœux IFSI comptent pour 2 dans la liste de vœux d'e Benoit. En revanche, les sous-vœux portant sur les IFSI qu'il a choisis ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisés

rubrique « ma préférence »

La rubrique « Ma préférence » est composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.

- Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Jusqu'au
2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

> Compléter leur dossier pour chaque vœu : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations

> Confirmer leurs vœux

> !!!!!! Aux boutons cachés en bas ou en haut de la page qu'on ne voit pas !!!!!

Date limite de confirmation des vœux : 2 avril (inclus)

> Si un vœu n'est pas confirmé, le vœu ne sera pas examiné par la formation

> *Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 12 mars 2020*

L’examen du conseil de classe et la fiche avenir

Rôle renforcé du 2e conseil de classe de terminale . !! Bellepierre est en semestre -> Conseils intermédiaires

- Pour chaque vœu saisi par l’élève sur Parcoursup : les professeurs peuvent formuler une appréciation, le professeur principal donne un avis sur des compétences transversales et le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une fiche Avenir transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d’enseignement supérieur choisie par l’élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 15 mai

Elle comprend :

- les notes de l’élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- L’avis du chef d’établissement

PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

19 mai – 17 juillet 2020

> Le 19 mai : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé

> Il répond à TOUTES les propositions d'admission envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux

> Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat et suspension des délais de réponse aux propositions

les réponses des formations

Le 19 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, …) :

Réponse donnée au futur étudiant	Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou	
En attente d'une place	**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**
ou	
Non	

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant	Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou	
OUI-SI (proposition d'admission)	***oui – si :*** *le lycéen se voit proposer un* ***parcours de formation personnalisé*** *pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir*
ou	**Il accepte la proposition ou y renonce**
En attente d'une place	**Il maintient le vœu en attente ou**

Comment répondre aux propositions reçues (1/4)

> Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- par notification sur l'application Parcoursup préalablement installée sur son portable
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> L'application Parcoursup:

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- Elle est téléchargeable sur

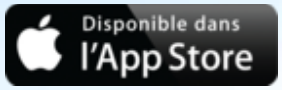

Comment répondre aux propositions reçues (2/4)

> Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- Entre le 19 et le 22 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

- À partir du 23 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat. Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission et vœux en attente sont considérés comme abandonnés

Comment répondre aux propositions reçues (3/4)

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**

- Il accepte la proposition (ou y renonce)
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions reçues (4/4)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

> des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions. Il faudra ,néanmoins maintenir ces vœux en attentes.

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

> dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25? juin.

Inscription dans son établissement d'accueil

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit obligatoirement télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

Un accompagnement de mai à septembre

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

> Dès le 19 mai : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI…) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;

> **Du 25? juin au 11 septembre : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**

> Après les résultats du bac : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

Des conseils pour se bien préparer

> **Préparer son projet d'orientation**

Obtenir un maximum d'informations sur les métiers, les secteurs d'activités et les formations qui vous intéressent via l'ONISEP, les salons et forums et les caractéristiques des formations sur Parcoursup.

> **Echanger au sein de son lycée et en dehors**

Les professeurs principaux avec l'appui des psychologues de l'Education nationale sont là pour vous guider et conseiller.

Profiter des actions construites par les établissements dans le cadre des semaines de l'orientation

> **Préparer les éléments pour s'inscrire**

Vous avez besoin de votre INE et d'une adresse mail valide et régulièrement consultée. Les parents peuvent aussi renseigner leur adresse mail pour recevoir toutes les notifications.

Il est fortement conseillé de laisser un numéro de portable pour recevoir les alertes et les notifications.

> **Bien suivre les différentes étapes du calendrier**

Le calendrier est composé de 3 étapes, il est important de bien respecter les délais indiqués pour chacune d'entre elles.

> **S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup**

Pour rester informé tout au long de la procédure.

Parcoursup est présent sur **Facebook** (@parcoursupinfo), **Twitter** (@parcoursup_info) et sur **Snapchat**.